

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

2014/139

Paraphe :

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DELIBERATION n°DC2014/114

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 93

Votants : 100 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 100 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le seize décembre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 08/12/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART, Martine, BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne, LESUEUR Patricia, MELIN pascale, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PASSERA Karine, PAYEN Françoise, RAULIN Suzanne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, ALBAUD Gilles, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Dominique, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, BRUAUX René, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CHARTIER Thierry, COLSON Dominique, COURVOISIER CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FREY Hervé, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HENRY Philippe, HUREAU Benoît, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEJEUNE Gilles, LESOILLE Patrick, LORIN Dominique, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean-Eric, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOURT Patrick, RATAUX Frédéric, RAUSSIN Bruno, RICHELET Jean-Pol, SCHWEMMER Michaël, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VIELLARD Jean-Claude.

Représentés : Madame BECHARD Isabelle donne pouvoir à Monsieur ADIN Michel, Madame COSSON Pauline donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Madame ROGER Magali donne pouvoir à Madame LESUEUR Patricia, Monsieur CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur BOIZET Guy, Monsieur JUILLET Bruno donne pouvoir à Monsieur POTRON Francis, Monsieur CARRE Joël donne pouvoir à Monsieur LAURENT CHAUVET Pierre, Monsieur CARPENTIER Dominique donne pouvoir à Monsieur FERON Patrice.

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTIONS
POUR L'ANIMATION DE L'ORAC 2015**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 4.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté – Soutien aux projets de développement industriels, commerciaux, tertiaires ou artisanaux en particulier à travers des opérations intercommunales (opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce) » ;

Considérant les subventions potentielles pour l'animation de l'ORAC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- VALIDE le plan de financement du poste d'animateur ORAC pour 2015 figurant ci-après :

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

22 DEC. 2014

.../...

Page 2/2 - Délibération n°DC2014/114 du 16/12/14

<i>DEPENSES(€)</i>		<i>RECETTES(€)</i>	
Salaire brut + charges	34 500	REGION (40%)	16 200
Frais de déplacements	500	FISAC	3 000
Formation	1 500	CCI des Ardennes	0
		CMA des Ardennes	1 000
<i>Sous total</i>	<i>36 500</i>	<i>Sous total</i>	<i>20 200</i>
Communication ORAC (éligible uniquement au titre de la Région)	4 000	2C2A	20 300
	<i>40 500</i>		<i>40 500</i>

- CHARGE le Président de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir. »

Le Président

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

22 DEC. 2014